



COMMUNIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2023

A Saint Mandrier, le projet phare de la mairie prend l'eau de toute part

Le Maire de Saint Mandrier, Gilles Vincent, vient de publier une décision municipale qu'il a signée en catimini le 19 juillet dernier dans laquelle il se demande à lui-même de retirer le permis de construire de la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis qu'il avait signé fin 2022, nouvel acte rocambolesque d'un projet « phare » mené sans boussole ni éclairage par un Maire qui se croit tout permis et fait payer ses erreurs aux mandréennes et mandréens.

Depuis les premières présentations en Conseil Municipal en 2020, les élus/conseillers municipaux de la Vague mandréenne ont exprimé leur soutien au projet de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis, trop longtemps laissée à l'abandon par la municipalité, tout en alertant le Maire et sa majorité sur le manque de clarté, les errements budgétaires et le risque d'illégalité de ce projet d'aménagement d'un conservatoire de musique et d'un centre aéré dans un espace soumis à la loi littoral qui impose de réhabiliter un bâtiment sans extension de sa surface initiale. Las, depuis 3 ans, Gilles Vincent reste sourd à ces alertes, attaque l'opposition en incompétence et poursuit sans tenir compte des risques le « projet phare » de sa mandature. Choix d'un architecte, réunions publiques de présentation du projet ou toute question sur la légalité du projet est balayée, puis dépôt du permis de construire signé en octobre 2022, avec 9 mois de retard sur la date annoncée, retard justifié alors par la validation de la légalité du projet par des « autorités compétentes » ...

Patatras, 9 mois plus tard, le Maire signe, sans en informer le conseil municipal pourtant réuni une semaine après, une décision de retrait du permis de construire qui, si elle était confirmée, verrait le projet de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis renvoyée aux calendes grecques et plus de 320 000 euros déjà dépensés, soit la moitié de la hausse de la taxe foncière de 2022 partie en fumée.

Comment expliquer ce fiasco ? Bien sûr, le Maire ne manquera pas de faire porter la responsabilité à l'APE qui après lui avoir explicité dans un recours gracieux les points d'illégalité de son projet a dû suite à ses dénégations déposer un recours auprès du tribunal administratif pour qu'il statue sur la légalité du projet. Alors pourquoi n'a-t'il pas attendu la décision du tribunal, lui qui jurait la main sur le cœur que le permis était légal en tout point et conforme à la loi littoral ?

Les élus de la Vague mandréenne ont envoyé ce jour un recours gracieux au Maire pour qu'il annule sa décision de demande de retrait du permis de construire et qu'il convoque une réunion du Conseil Municipal pour expliquer aux élus pourquoi il a décidé d'annuler un permis qu'il a lui-même délivré, et annoncer aux mandréennes et mandréens pourquoi il abandonne ce projet pour lequel plus de 300 000 euros de leurs impôts ont déjà été dépensés.